



News Release

Communiqué

N° 173

Le 31 août 1992

LE CANADA MAINTIENT LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES IMPORTATIONS D'ACIER

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que le programme canadien de surveillance des importations d'acier ordinaire et d'acier spécialisé sera prolongé de deux ans. Ce programme, en place depuis 1986 pour l'acier ordinaire et depuis 1987 pour l'acier spécialisé, expirera le 31 août 1994.

La décision de prolonger le programme de surveillance au-delà de la date d'expiration prévue, soit le 1^{er} septembre 1992, a été prise en raison du surplus constant et des faibles prix de l'acier sur les marchés mondiaux; en outre, le commerce international de l'acier est limité par les barrières non tarifaires. Les données recueillies dans le cadre du programme serviront aux enquêtes visant à examiner les allégations selon lesquelles les exportations d'acier au Canada font l'objet de dumping ou sont subventionnées.

Le ministre Wilson a déclaré qu'il avait l'intention de soumettre le programme de surveillance à l'examen du Tribunal canadien du commerce extérieur avant la date d'expiration en 1994, en vue de déterminer si les conditions mondiales du commerce de l'acier justifient le maintien du programme après cette date.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874